

## Vérification interne d'EDC

*Viser l'excellence au moyen de services d'attestation et de consultation*

# Vérification du Service des achats Rapport de vérification de fond Rapport N° 21/09 22 décembre 2009

### Distribution

- Dest : Président et chef de la direction  
Premier vice-président et chef de la direction financière  
Vice-président et contrôleur général  
Directeur, Gestion de la trésorerie, Taxation et Assurances  
Conseiller principal aux achats
- c.c.: Premier vice-président, Développement des affaires  
Premier vice-président, Solutions technologiques et d'affaires  
Premier vice-président, Services juridiques et secrétaire  
Premier vice-président, Ressources humaines  
Premier vice-président, Assurances  
Premier vice-président, Groupe des produits de financement  
Vice-président, Planification stratégique et Communications  
Directeur de groupe, Planification et Relations gouvernementales  
Directeur principal, Bureau du vérificateur général  
Directeur de groupe, Bureau du vérificateur général

**Équipe de vérification :**  
H. Klosevych  
N. Bylen  
A. Lowe

**Vice-présidente, Vérification interne**  
M. Ryan

## Introduction

En 2008, la Vérification interne d'EDC a réalisé une vérification du cadre de contrôle des approvisionnements en biens et services d'une valeur inférieure à 500 000 CAD. La Politique sur les achats d'EDC (ADM-003) et le Cadre de la procédure d'achat (CPA) connexe établissent les principes, les pouvoirs et les responsabilités en ce qui concerne les approvisionnements en biens et services.

La mission de vérification a révélé un certain nombre de problèmes majeurs<sup>1</sup> et modérés qui ont été communiqués à la direction, qui a pris des mesures correctives. Lorsque la Vérification interne constate des problèmes majeurs, elle a comme règle de conduite de procéder à un suivi dans les six mois suivant la prise des mesures correctives. Tous les correctifs visant à corriger les problèmes majeurs constatés lors de la vérification ont été apportés au T2 2009. La Vérification interne a donc procédé à un suivi au T4 2009.

## Objectifs et portée de la vérification

L'objectif du suivi consistait à évaluer les nouveaux contrôles relatifs aux approvisionnements que la direction a mis en place pour résoudre les problèmes majeurs et modérés constatés lors de la vérification de 2008 et à réviser l'opinion émise à cette occasion. La mission de suivi a donc porté sur les aspects suivants :

- les contrôles compris dans la Politique sur les achats, le CPA et les Règles relatives à l'obtention de ressources extérieures;
- les modifications apportées à la délégation de pouvoirs (annexe N) en ce qui concerne la désignation du deuxième agent titulaire du pouvoir délégué de signature;
- la production d'un rapport trimestriel faisant état de toute dérogation au CPA;
- le renforcement du rôle du Comité d'examen des acquisitions (CEA);
- la communication des normes importantes sur les approvisionnements à d'autres groupes clés, dont la Sécurité, les Services juridiques et la Société en général.

Le travail de vérification sur le terrain requis pour le suivi a été effectué aux mois de novembre et de décembre 2009.

## Opinion de la Vérification interne

Dans son rapport original produit en 2008, la Vérification interne avait émis l'opinion qu'*il existe des occasions d'améliorer les contrôles*<sup>2</sup> encadrant le processus d'approvisionnement. Nous considérons

<sup>1</sup> Cotes attribuées aux résultats de la vérification :

- **Problème majeur** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation est plus qu'insignifiant. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives sont requises pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.
- **Problème modéré** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation pour le processus est plus qu'insignifiant. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives sont requises pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont rentables.
- **Problème mineur** - Faiblesse dans la conception et/ou dans le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable qu'il y ait des répercussions sur la capacité d'atteindre les objectifs. Des mesures correctives sont suggérées pour s'assurer que les contrôles soient rentables.

<sup>2</sup> Nos opinions standard de vérification sont les suivantes :

- **Contrôles forts** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires existent. Les objectifs du processus vérifié seront très probablement atteints.
- **Bien contrôlé** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Les objectifs du processus vérifié seront probablement atteints.
- **Possibilités d'amélioration des contrôles** : Un ou plusieurs contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est plus qu'insignifiante. De promptes mesures s'imposent.
- **Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne sont probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

désormais que les approvisionnements sont **bien contrôlés**. La Vérification interne a constaté que le Cadre de la procédure d'achat (CPA) avait été resserré et que la communication des politiques relatives aux approvisionnements et au CPA avait été améliorée. Par exemple, afin de sensibiliser davantage les différents groupes internes aux procédures encadrant le processus d'approvisionnement, on a inclus un volet sur le pouvoir de signature dans la séance d'appoint sur le Code de conduite qui a été lancée en 2009 et que tous les employés doivent suivre. Il incombe aussi au Service des achats désormais de prendre les dispositions pour soumettre à l'examen des Services juridiques tous les contrats d'une valeur dépassant 250 000 \$ et, s'il y a lieu, tout contrat quelle qu'en soit la valeur. Nous avons également constaté qu'une précision avait été ajoutée aux notes afférentes au tableau (alinéa 5) de la délégation de pouvoirs (annexe N), laquelle prescrit que le deuxième agent doté d'un pouvoir délégué de signature peut être désigné par le Service des achats dans les limites de la Résolution d'ordre intérieur relative aux pouvoirs de signature. Les *Règles relatives à l'obtention de ressources extérieures* stipulent également que les dérogations doivent être accompagnées d'une « Demande d'exception aux règles relatives à l'obtention de ressources extérieures » dûment remplie. La composition et le rôle du CEA ont en outre été élargis pour donner au Comité droit de regard sur toutes les questions relatives aux approvisionnements et aux contrats. Les transactions non conformes sont désormais signalées au CEA et au v.-p. et contrôleur général dans un rapport trimestriel, afin de faciliter la prise de décisions quant aux mesures correctives à instaurer, le cas échéant.

## Conclusion

Les constatations de la vérification ont été communiquées à la direction, qui les a acceptées.

Nous tenons à remercier la direction de son soutien tout au long de la vérification.